

# Processus de mobilisation mené par les Premières Nations sur l'Aide au revenu 2018-2020

Rapport sommaire national

Programme d'aide au revenu  
Services aux Autochtones Canada



Indigenous Services  
Canada

Services aux  
Autochtones Canada

Canada

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec :  
[communicationspublications@canada.ca](mailto:communicationspublications@canada.ca)

[www.canada.ca/services-autochtones-canada](http://www.canada.ca/services-autochtones-canada)

1 800 567-9604

ATS seulement 1-866-553-0554

Catalogue : R5-770/2021F-PDF

ISBN/ISSN 978-0-660-38331-6

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2021.

Cette publication est également disponible en anglais sous le titre : **National Report on the 2018 to 2020 First Nations-Led Engagement on Income Assistance.**

#### Références

Politique de communication du gouvernement du Canada

<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=12316>

Procédures sur l'édition

<https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=27167>

## Remerciements

Services aux Autochtones Canada (SAC) souhaite remercier et reconnaître les organisations et les collectivités des Premières Nations (énumérés ci-dessous) qui ont organisé et tenu des activités de mobilisation, ainsi que les groupes et les personnes qui ont fourni des commentaires et des recommandations.

### Partenaires d'engagement

#### Québec

- Commission de la santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador

#### Ontario

- Association des Iroquois et des Indiens alliés
- Grand Conseil du Traité 3
- Nation Nishnawbe Aski
- Conseil tribal de North Shore
- Ontario Native Welfare Administrators' Association

#### Manitoba

- Social Development Advisors Technical Group, y compris:
  - Conseil tribal de Dakota Ojibway
  - Conseil tribal d'Interlake Reserves
  - Conseil tribal d'Island Lake
  - Conseil tribal de Keewatin
  - Manitoba Independent First Nations
  - Nation des Dakotas de Sioux Valley
  - Southeast Resource Development Council
  - Conseil tribal de Swampy Cree
  - Conseil tribal West Region

#### Saskatchewan

- Saskatchewan First Nations Family and Community Institute

#### Alberta

- Les Premières Nations, y compris les chefs des régions visées par des traités et les directeurs des services sociaux des bandes, qui ont travaillé avec le bureau régional de SAC pour organiser et tenir des séances de mobilisation.

#### Colombie-Britannique

- Les Premières Nations, les organisations autochtones représentatives et les conseils tribaux (y compris Naut'sa mawt Tribal Council) qui se sont associés au bureau régional de SAC pour organiser et tenir des événements de mobilisation.

#### Atlantique

- Les Premières Nations du région atlantique ont entrepris des recherches sur l'autodétermination, et elles travaillent à mettre au point des approches distinctes pour les programmes d'aide au revenu dans les réserves de leurs provinces respectives – pour cette raison, elles ont refusé de participer.

#### Yukon

- Le Conseil des Premières Nations du Yukon a refusé de participer en raison de ses autres priorités.

Merci / Thank you / Ekosani / Miigwech / Meegwetch / Mahseecho / Mutna / Wopida / Hei Hei / Marci Cho / ᑦᓄᑕᓐ ᑦᓄᑕᓐ / Quanaqutit / Nakurmik / Kukwstsétsemc / Woliwun

# Table des matières

Remerciements.....	2
Résumé.....	5
1. Introduction.....	7
2. Processus de mobilisation.....	8
3. Thèmes généraux.....	8
3.1 Dispositions.....	11
3.2 Renforcement des capacités.....	16
3.3 Gestion des cas et mesures de soutien préalables à l'emploi.....	19
3.4 Services communautaires globaux, auxiliaires et holistiques.....	24
3.5 Autodétermination / gouvernance et connaissances et culture traditionnelles.....	31
4. Conclusion.....	36

## Résumé

Le Programme d'aide au revenu a été mis sur pied en 1964 à titre de politique pour veiller à ce qu'une aide au revenu soit accessible aux résidents des réserves dans toutes les provinces et tous les territoires.

À l'heure actuelle, le Programme veille à ce qu'une aide au revenu soit accessible aux résidents admissibles des réserves dans les provinces ainsi qu'à tous les Indiens inscrits vivant au Yukon, selon des normes raisonnablement comparables à celles de la province de résidence pertinente ou du Yukon.

Depuis le transfert des responsabilités, les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut administrent de façon indépendante leurs propres programmes d'aide au revenu.

Conformément à l'agenda de réforme sociale global de Service aux Autochtones Canada, le budget de 2018 prévoyait 8,5 millions de dollars sur deux ans afin de mieux comprendre la façon de mieux adapter le Programme aux besoins des personnes et des familles, et afin de déterminer les mesures de soutien nécessaires pour aider les personnes à mieux faire la transition entre l'Aide au revenu et l'emploi ou l'éducation.

Le Ministère a fourni des fonds pour assurer un processus de mobilisation mené par les Premières Nations et adapté aux régions, qui a permis de recueillir les commentaires de trois groupes clés : les clients de l'Aide au revenu des Premières Nations, les

Les participants à la mobilisation ont souligné l'importance de placer les

administrateurs de l'Aide au revenu des Premières Nations et les dirigeants des Premières Nations. Avant ce processus de mobilisation, les Premières Nations n'avaient pas été consultées de façon significative depuis la création du Programme, lequel a peu changé depuis 1964.

Entre l'automne 2018 et le printemps 2019, les organisations des Premières Nations ont organisé des séances de mobilisation en personne et ont entrepris des activités de mobilisation secondaires telles que des sondages en ligne, la cueillette de témoignages d'anciens clients et travailleurs, des activités de rayonnement auprès des jeunes, etc.

En analysant les rapports sur la mobilisation soumis par les Premières Nations et leurs organisations, Services aux Autochtones Canada a relevé cinq thèmes récurrents :

- a) les allocations;
- b) le renforcement des capacités;
- c) la gestion des cas et les mesures de soutien préalables à l'emploi;
- d) les services communautaires globaux, auxiliaires et holistiques;
- e) l'autodétermination/la gouvernance et les connaissances et la culture traditionnelles.

Un certain nombre de participants ont souligné la façon dont le colonialisme (p. ex. la *Loi sur les Indiens*, les séquelles des pensionnats, etc.) continue de contribuer au cycle de dépendance auquel font face certaines collectivités et certains membres des Premières Nations.

soutiens au revenu dans le contexte des appels à l'action de la Commission de

vérité et réconciliation et des principes de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*.

Les participants ont souligné l'importance d'adopter des approches globales en matière de développement communautaire et de programmes auxiliaires, afin de répondre aux besoins en matière de revenu et d'emploi et aux enjeux plus généraux qui font obstacle à l'autosuffisance.

La gestion des cas et les mesures de soutien préalables à l'emploi ont été soulignées comme étant d'une importance particulière.

Les participants à la mobilisation ont formulé de nombreuses recommandations, notamment :

- Services aux Autochtones Canada devrait travailler avec les Premières Nations pour assurer des services équitables aux Autochtones vivant dans les réserves;
- les taux d'aide au revenu devraient être déterminés en fonction des besoins des clients et de leur coût de la vie réel, afin de garantir que leurs besoins fondamentaux sont satisfaits;
- il faudrait accroître l'accès à la gestion des cas et aux mesures de soutien préalables à l'emploi;
- le financement et les ressources devraient être accrus pour renforcer les capacités des collectivités en vue d'une prestation efficace et efficace des programmes; et,
- il devrait y avoir une plus grande souplesse et un plus grand contrôle local quant à la conception et à la prestation du Programme, en partie pour permettre des approches culturellement appropriées en matière d'aide au revenu.



Figure 1<sup>1</sup> : Défis, possibilités, lacunes et forces relevés par la nation crie de Little Red River lors d'un atelier de mobilisation tenu en avril 2019 (High Level, Alberta)

<sup>1</sup> Le texte contenu dans l'image est seulement disponible en Anglais.

## 1. Introduction

Le Programme d'aide au revenu a été mis sur pied en 1964 à titre de politique pour veiller à ce qu'une aide au revenu soit accessible aux résidents des réserves dans toutes les provinces et tous les territoires.

À l'heure actuelle, le Programme veille à ce qu'une aide au revenu soit accessible aux résidents admissibles des réserves dans les provinces ainsi qu'à tous les Indiens inscrits vivant au Yukon, selon des normes raisonnablement comparables à celles de la province de résidence pertinente ou du Yukon.

---

*Avec des dépenses de 973 millions de dollars (2017-2018), le Programme d'aide au revenu est l'un des plus importants programmes de développement social de Services aux Autochtones Canada. En 2017-2018, le Programme a permis de soutenir 150 073 bénéficiaires (81 104 clients et 68 978 personnes à charge).*

Services aux Autochtones Canada

---

Depuis le transfert des responsabilités, les gouvernements des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut administrent de façon indépendante leurs propres programmes d'aide au revenu.

Le Programme fournit des fonds aux personnes et aux familles admissibles pour les aider à combler leurs besoins fondamentaux, comme la nourriture, les vêtements et le logement (c.-à-d. le loyer et les services publics), et leurs besoins spéciaux, comme les régimes

alimentaires recommandés par des médecins.

Un financement ciblé est également affecté à la gestion des cas et aux mesures de soutien préalables à l'emploi afin d'aider les clients de l'Aide au revenu à devenir plus autonomes.

En général, les Premières Nations n'avaient pas eu la chance de partager leur opinion sur le Programme, lequel est demeuré en grande partie inchangé depuis 1964.

Le budget de 2018 proposait d'investir 8,5 millions de dollars sur deux ans « pour collaborer avec les Premières Nations afin de comprendre comment rendre le programme plus réceptif aux besoins des personnes et des familles dans les réserves. Cette collaboration permettrait également de cerner les soutiens nécessaires pour aider les personnes à passer plus facilement de l'aide au revenu à l'emploi et aux études ».

Conformément à l'agenda de réforme général du Ministère, des processus de mobilisation sont menés dans différents secteurs de programmes sociaux et de soins de santé (p. ex. éducation, services à l'enfance et à la famille, aide à la vie autonome et continuum de soins) afin de définir des approches pouvant améliorer la prestation des services.

Des activités de mobilisation ont eu lieu dans toutes les régions autres que celles de l'Atlantique et du Yukon. En 2016-2017, les Premières Nations du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard ont entrepris des recherches sur l'autodétermination, et elles travaillent à mettre au point des approches distinctes pour les programmes d'aide au revenu

dans les réserves de leurs provinces respectives – pour cette raison, elles ont refusé de participer.

Le Conseil des Premières Nations du Yukon a également refusé de participer en raison de ses autres priorités.

## 2. Processus de mobilisation

Au printemps et à l'été 2018, Services aux Autochtones Canada a cerné des partenaires des Premières Nations souhaitant mener, concevoir et mettre en œuvre des processus de mobilisation propres à leur région.

Les organisations des Premières Nations intéressées ont soumis des propositions à Services aux Autochtones Canada, qui les a examinées, a transféré des fonds aux organisations et a fourni des documents d'appui au besoin.

Les collectivités et les organisations des Premières Nations ont ensuite planifié et organisé leurs propres activités de mobilisation, qui se sont déroulées d'octobre 2018 à juin 2019.

---

### *Principes de la mobilisation*

- ✓ *Menée par les Premières Nations*
  - ✓ *Spécifique à la région*
  - ✓ *Réconciliation*
  - ✓ *Respect*
  - ✓ *Engagement commun*
  - ✓ *Accessibilité / Inclusivité*
- 

Les administrateurs de programme, les travailleurs sociaux, les clients et les bénéficiaires, les collectivités, les jeunes et les familles, les dirigeants et les organisations des Premières Nations ont fourni des commentaires et des

recommandations pour améliorer le programme.

Dans de nombreux cas, les participants à la mobilisation ont également pu soumettre des renseignements supplémentaires après les séances en personne. Dans certains cas, des sondages régionaux ont également été utilisés pour compléter les séances en personne.

Des représentants de Services aux Autochtones Canada ont pu assister à un certain nombre de séances de mobilisation et ainsi entendre de première main les principaux défis et possibilités.

À la suite des activités de mobilisation, les collectivités et les organisations des Premières Nations financées ont présenté des rapports sur la mobilisation à Services aux Autochtones Canada, qui en a fait une analyse qualitative afin de cerner les cinq grands thèmes abordés ci-dessous.

Ces thèmes, ainsi que le présent rapport sommaire national, ont été validés par les collectivités et les organisations des Premières Nations qui ont reçu du financement ainsi que par d'autres partenaires membres des Premières Nations.

## 3. Thèmes généraux

Le présent rapport résume les commentaires, les opinions et les recommandations formulés par les participants dans le cadre du processus de mobilisation sur l'Aide au revenu qui a été mené par les partenaires des Premières Nations de Services aux Autochtones Canada. Pour que les voix des participants à la mobilisation soient entendues et bien documentées, ce



rapport vise à fournir un résumé objectif des principaux commentaires reçus.

Les recommandations et les commentaires formulés sont ceux des participants à la mobilisation, tels qu'ils ont été consignés dans les rapports régionaux sur la mobilisation fournis à Services aux Autochtones Canada.

Les participants à la mobilisation ont exprimé leur appui à des approches plus holistiques et plus sensibles à la culture afin d'assurer que les programmes et les services correspondent mieux aux besoins des personnes et des collectivités.

#### **Cinq thèmes principaux**

- *Allocations*
- *Renforcement des capacités*
- *Gestion des cas et mesures de soutien préalables à l'emploi*
- *Services communautaires globaux, auxiliaires et holistiques*
- *Autodétermination/gouvernance et connaissances traditionnelles*

En se fondant sur son analyse des rapports individuels, Services aux Autochtones Canada a cerné cinq grands thèmes :

- a) *Allocations* : Les participants ont discuté de la pertinence des allocations du Programme d'aide au revenu actuel, et ont fait des recommandations sur la façon dont le programme pourrait être amélioré pour mieux répondre aux besoins des individus et de leur famille.
- b) *Renforcement des capacités* : Les participants ont parlé des outils et des services nécessaires dans les collectivités des

Premières Nations pour assurer la prestation efficace des soutiens au revenu.

Les défis liés à l'administration du programme incluaient le maintien en poste du personnel, les salaires inadéquats, la nécessité d'une formation et d'outils appropriés, la charge de cas élevée.

Les politiques du programme ont été caractérisées comme étant désuètes, complexes, influencées par les règlements provinciaux et ayant été élaborées sans la participation des Premières Nations.

- c) *Gestion des cas et mesures de soutien préalables à l'emploi* : Des participants ont déclaré que la gestion des cas et les mesures de soutien préalables à l'emploi ont contribué à la réussite des clients dans les collectivités où elles ont été mises en œuvre, en aidant à éliminer certains des obstacles complexes à l'emploi auxquels font face les clients de l'Aide au revenu.

Des participants ont proposé d'accroître l'accès aux services admissibles dans le cadre de la gestion des cas et des mesures de soutien préalables à l'emploi par le biais de ce qui suit :

- le financement à long terme de la gestion des cas et des mesures de soutien préalables à l'emploi dans toutes les collectivités;
- l'augmentation du nombre de services admissibles offerts dans les collectivités; la prestation

de plus de services  
d'aiguillage et de soutiens;

- une meilleure coordination des services gouvernementaux.

Des participants ont expliqué que les possibilités d'emploi limitées dans leurs collectivités constituaient un obstacle à l'autosuffisance.

d) *Services communautaires globaux, auxiliaires et*

*holistiques* : Des participants ont dit avoir de la difficulté à accéder aux mesures de soutien requises pour assurer leur bien-être (p. ex. services de santé mentale et de toxicomanie), ainsi que leur emploi et leur autonomie (p. ex. transport et services de garde fiables). L'absence de ces soutiens dans les collectivités et les environs, ainsi que les taux actuels d'aide au revenu constituent des obstacles à l'accès à ces services.

Des participants ont recommandé une approche générale de la réforme mettant l'accent sur un continuum holistique de soins et de services.

e) *Autodétermination/gouvernance et connaissances et culture traditionnelles* : Des participants ont parlé de la façon dont la *Loi sur les Indiens*, les séquelles des pensionnats indiens et d'autres facteurs ont des répercussions négatives sur les personnes et les collectivités des Premières Nations.

Des participants ont exprimé le désir d'exercer un contrôle local sur la conception et la prestation

de programmes tels que l'Aide au revenu, ainsi que de bénéficier de plus de souplesse et de latitude en ce qui concerne le respect des lignes directrices et des modalités actuelles du programme, en partie pour permettre des approches culturellement appropriées pour l'Aide au revenu.

La préservation et la revitalisation des connaissances et de la culture traditionnelles ont été considérées comme essentielles à l'obtention de meilleurs résultats.

Bien que le présent rapport se concentre sur ces cinq thèmes, bon nombre des défis auxquels font face les Premières Nations sont interreliés et ne peuvent être résolus par un seul programme ou service.

Les discussions tenues lors des séances de mobilisation s'éloignaient souvent de la question de l'aide au revenu pour se concentrer sur des questions interdépendantes, notamment :

- les soins de santé, y compris les soins prénataux, le développement sain de l'enfant, les soins aux aînés et aux membres malades de la famille et la prévention et le traitement des maladies chroniques (p. ex. les maladies du cœur, le cancer, le diabète, l'ostéoporose);
- les lacunes dans la couverture lorsque les personnes vieillissent et ne sont plus couvertes par le principe de Jordan;
- les programmes de soutien social pour les traumatismes résultant de la colonisation ainsi que les

- programmes de prévention (p. ex. les services et les soutiens en matière de santé mentale et de toxicomanie, la prévention du suicide, les soins adaptés aux traumatismes et culturellement sécuritaires, et le counseling communautaire);
- les programmes et services d'éducation adaptés aux besoins des Premières Nations, y compris les programmes d'alphabétisation des adultes (p. ex. des services de développement personnel et d'acquisition de compétences de vie, des possibilités de perfectionnement scolaire et des programmes de conditionnement physique);
  - le développement des compétences communautaires, économiques et professionnelles et l'accès au marché du travail (p. ex. optimiser l'emploi dans les réserves et faire une place aux Premières Nations sur le marché du travail);
  - les effets à long terme de la pauvreté et la nécessité d'une stratégie de réduction de la pauvreté;
  - l'incidence des conditions d'admissibilité aux prestations fiscales pour enfants (c.-à-d. la Prestation canadienne pour enfants; les prestations provinciales pour enfants);
  - la sensibilisation du public aux réalités et aux spécificités culturelles des Premières Nations pour lutter contre le racisme et la discrimination;
  - les banques alimentaires dans les réserves;

- le logement dans les réserves (p. ex. logement insuffisant, surpeuplement, itinérance, besoin de refuges) et l'infrastructure connexe (p. ex. eau potable);
- la mise à niveau de l'infrastructure des communications (p. ex. la connectivité Internet).

Les commentaires concernant des

---

*« Le principe de Jordan vise à permettre à tous les enfants des Premières Nations vivant au Canada d'avoir accès aux produits, aux services et au soutien nécessaires au moment opportun. Le financement permet de combler toutes sortes de besoins en matière de santé, de services sociaux et d'éducation. Le principe de Jordan a été nommé en mémoire de Jordan River Anderson, un jeune garçon de la Nation des Cris de Norway House au Manitoba. »*  
Gouvernement du Canada

---

questions qui ne relèvent pas du Programme d'aide au revenu ont été communiqués aux ministères et aux programmes ayant un mandat pertinent.

### 3.1 Allocations

#### *Coût de la vie*

Des participants à la mobilisation dans toutes les régions ont indiqué que les taux de base de l'Aide au revenu sont insuffisants pour couvrir les dépenses comme la nourriture, le logement (p. ex. le loyer et les services publics), les vêtements, les articles personnels et le transport.

Des participants ont déclaré que les taux d'aide au revenu devraient être déterminés par les besoins des clients et leur coût de la vie réel, plutôt que d'être établis par les gouvernements provinciaux ou territoriaux en fonction des besoins et du coût de la vie des personnes qui résident dans des centres plus urbanisés.

Des clients, des administrateurs et des dirigeants de l'Aide au revenu au sein des Premières Nations ont fait remarquer que le Programme exclut les dépenses liées à de nombreux articles pertinents sur le plan culturel et local, comme le matériel nécessaire à la chasse ou aux activités de récolte traditionnelles, qui pourraient aider les clients à devenir plus autonomes.

Des participants ont expliqué que le coût de la vie dans les réserves est influencé par des facteurs tels que le contexte économique local, l'éloignement (p. ex. le manque d'accès routier à certaines collectivités des Premières Nations), les ressources limitées disponibles, le coût des produits de première nécessité (p. ex. la nourriture, le carburant, les vêtements, les articles personnels, etc.), et que le coût du transport requis pour accéder aux ressources est différent du coût auquel font face les collectivités urbaines et hors réserve.

Certains participants ont noté que les taux d'aide au revenu ne semblent pas avoir suivi le rythme de l'augmentation du coût de la vie. Certains clients de l'Aide au revenu ont expliqué que pour joindre les deux bouts, ils s'endettent, annulent des services ou laissent des factures impayées.

Bien qu'elles ne soient pas une mesure directe du coût de la vie en soi, les huit principales composantes du panier de

biens et services utilisé par Statistique Canada pour calculer l'Indice des prix à la consommation peuvent être utiles pour évaluer le coût de la vie.

### Indice des prix à la consommation – le panier

- Aliments
  - Logement
  - Dépenses courantes, ameublement et équipement du ménage
  - Vêtements et chaussures
  - Transports
  - Soins de santé et soins personnels
  - Loisirs, éducation et lecture
  - Boissons alcoolisées, produits du tabac et cannabis à usage récréatif
- Statistique Canada

Certains administrateurs ont mentionné que le plafonnement des budgets et des dépenses consacrés aux besoins spéciaux entraîne une incapacité à combler les besoins essentiels (les besoins essentiels comprennent les besoins de base et les besoins spéciaux) des clients et de leur famille. Dans certains cas, des familles se retrouvent sans soutien.

Un autre problème concerne le fait que le montant qui peut être autorisé pour l'achat d'articles tels que des meubles est insuffisant, particulièrement pour les personnes vivant dans des communautés isolées et éloignées qui doivent payer des frais de livraison élevés.

Certains participants ont dit qu'ils n'avaient pas suffisamment de fonds pour couvrir le coût des vêtements pour eux-mêmes et leurs enfants. Ils ont

spécifiquement mentionné les charges saisonnières que représente l'achat de nouveaux vêtements scolaires en septembre et de vêtements d'hiver pour leurs enfants.

De plus, les taux d'aide au revenu ne couvrent pas le coût total des funérailles, ni les frais de transport des clients de l'Aide au revenu qui souhaitent assister à des funérailles familiales. Les familles peuvent donc ne pas avoir les moyens d'offrir des funérailles convenables ou les collectivités peuvent devoir en assumer le coût.

---

*La sécurité alimentaire se définit comme étant l'« assurance que toutes les personnes ont, en tout temps, physiquement et financièrement accès aux aliments dont elles ont besoin pour mener une vie active et saine. Cela implique que ces aliments sont salubres, adéquats d'un point de vue nutritionnel, et qu'ils sont obtenus de manière à respecter la dignité fondamentale de l'être humain. »*

Débourser pour se nourrir : Rapport sur l'évaluation du coût des aliments dans le Nord  
Réseau pour une alimentation durable (2016)

---

### *Sécurité alimentaire*

Les participants ont indiqué que les taux d'aide au revenu sont insuffisants pour couvrir le coût réel de la nourriture, surtout dans les collectivités éloignées ou isolées où il y a moins d'options pour acheter de la nourriture. De telles collectivités dépendent d'un petit nombre de détaillants, parfois un seul magasin, qui peuvent fonctionner comme des quasi-monopoles et

vendent les produits d'épicerie à des prix très élevés.

Par conséquent, de nombreux résidents des collectivités des Premières Nations se rendent dans des centres urbains éloignés pour faire des emplettes ou obtenir des services médicaux. Cependant, étant donné les options de transport limitées, en particulier pour ceux qui n'ont pas accès à un véhicule, ces résidents doivent souvent embaucher un chauffeur à un coût supplémentaire parfois important, ce qui réduit davantage leur allocation de subsistance.

Certains participants ont également expliqué que les services tels que les banques alimentaires, qui aident à alléger le fardeau de l'insécurité alimentaire dans d'autres municipalités, ne sont pas disponibles dans les collectivités des Premières Nations. Les banques alimentaires et les services similaires ne sont pas financés par le gouvernement fédéral, et aucun organisme non gouvernemental n'offre ce genre de services dans les collectivités. Cette question est examinée plus en détail dans la section sur les services auxiliaires.

### *Allocation de logement et logement*

Des participants de toutes les régions estimaient que les questions liées au logement constituaient des obstacles importants au bien-être et à l'autosuffisance. Ils ont expliqué que le surpeuplement des maisons entraîne la nécessité de travaux de réparation et d'entretien plus fréquents. Cependant, les taux d'aide au revenu alloués au logement sont jugés insuffisants pour couvrir ces coûts.

Certains participants ont décrit le surpeuplement et d'autres problèmes

liés au logement comme ayant un impact négatif sur la santé et le bien-être.

De nombreux clients ont indiqué que les allocations d'aide au revenu ne couvrent pas la totalité des coûts des services, y compris le bois de chauffage.

Les participants ont expliqué que le contexte local peut entraîner des dépenses supplémentaires (p. ex. scies à chaîne et carburant) pour répondre aux besoins en matière de logement.

#### *Activités traditionnelles*

Certains participants ont indiqué qu'ils n'avaient pas les moyens de participer à des activités traditionnelles ou culturelles comme la chasse, la pêche et le piégeage, qui pourraient les aider à accroître leur autonomie.

Ils ont expliqué que leur capacité de participer à ce type d'activités est limitée en raison des restrictions du programme concernant les biens admissibles, comme les motoneiges.

#### *Personnes à charge*

Certains participants ont dit qu'ils ne pouvaient pas assumer le coût total des soins à fournir à leurs enfants, même s'ils recevaient des prestations supplémentaires dans le cadre d'autres programmes fédéraux et provinciaux (p. ex. l'Allocation canadienne pour enfants).

Ils ont expliqué que les taux d'aide pour les enfants et les nouveau-nés ne sont pas suffisants pour couvrir les coûts des articles destinés aux nourrissons et aux enfants. Par exemple, les participants ont noté que le taux d'aide pour les nouveau-nés diminue après la naissance du premier enfant.

Cependant, de nombreux articles (p. ex. les sièges d'auto pour enfants) doivent

être rachetés chaque fois qu'un enfant s'ajoute à la famille.



L'écart entre les allocations versées pour les enfants en vertu de l'Aide au revenu comparativement à celles plus élevées accordées aux parents ou aux tuteurs de familles d'accueil par le biais des systèmes de placement en famille d'accueil (p. ex. Services à l'enfance et à la famille) a été qualifié d'injuste et de contraire aux besoins des familles et des collectivités, étant donné que la pauvreté entraîne le retrait d'un plus grand nombre d'enfants de leur foyer et leur placement chez des parents de familles d'accueil. Des participants ont mentionné que le coût des soins donnés aux enfants handicapés est particulièrement problématique pour les parents ou les tuteurs qui reçoivent de l'aide au revenu.

---

*« si vous comparez, par exemple, les familles d'accueil et les allocations pour soins temporaires, oh, [...] ce n'est pas juste un peu, c'est une différence vraiment énorme. Et de dire qu'ils s'occupent d'enfants qui ne sont pas de leur famille afin d'obtenir plus d'argent, ce n'est pas correct. [...] Ces enfants ont besoin des mêmes choses que ceux qui sont placés en famille d'accueil. Ils ont besoin de la même nourriture, des mêmes vêtements, du même transport, tout ça. »*

Participant à la séance de mobilisation  
(2019)

Les participants ont souligné que selon les critères d'admissibilité du programme, les enfants adultes vivant avec leurs parents sont considérés comme des personnes à charge. Cependant, ces enfants vivent souvent indépendamment de leurs parents, mais ne peuvent pas quitter le foyer familial en raison des pénuries de logements que connaissent de nombreuses collectivités des Premières Nations.

#### *Accès au financement de l'Aide au revenu*

Des participants ont décrit les difficultés auxquelles ils font face pour recevoir des fonds de l'Aide au revenu ou pour accéder à ces fonds. Les entreprises locales (p. ex. les magasins, les banques) qui offrent des services d'encaissement de chèques imposent généralement des frais de service qui peuvent être considérables, surtout dans les collectivités éloignées ou isolées ou pour les clients qui n'ont pas de compte bancaire.

Les clients qui reçoivent de l'aide au revenu par carte de débit doivent souvent payer des frais par transaction. Certains clients ont demandé qu'on leur permette de payer les factures eux-mêmes plutôt que de laisser la bande ou les administrateurs le faire en leur nom – cela aiderait les clients à acquérir de l'autonomie et des compétences de vie, et les préparerait mieux à se passer de l'Aide au revenu.

Certains administrateurs ont noté une augmentation des cas de fraude. Ils ont expliqué que certains clients déposent leurs chèques par voie électronique, puis les encaissent dans un magasin local. Dans d'autres cas, des couples qui cohabitent peuvent contourner les critères d'admissibilité en présentant des demandes séparées afin de

recevoir des taux plus élevés que ceux qu'ils recevraient en tant que couple.

#### *Harmonisation entre les provinces et le Yukon*

En général, les participants ont affirmé que la politique d'harmonisation fédérale avec les taux et les critères d'admissibilité provinciaux/yukonnais crée des défis pour les collectivités des Premières Nations en raison des contextes fondamentalement différents à l'intérieur et à l'extérieur des réserves. Certains administrateurs estiment que l'harmonisation ne permet pas de répondre à l'ensemble des besoins de leurs clients et que même les besoins de base ne sont pas toujours comblés.

Des administrateurs ont expliqué que certains services admissibles en vertu de programmes provinciaux ne sont pas offerts dans les réserves et que, dans certains cas, les taux d'aide au revenu dans les réserves sont inférieurs aux taux provinciaux correspondants.

L'Aide au revenu est fondée sur le lieu de résidence et tous les résidents des réserves sont donc admissibles à faire une demande, peu importe leur statut. Cependant, certains administrateurs ont observé qu'il y a des cas où des résidents n'étant pas des Indiens inscrits font une demande d'aide au revenu provinciale pendant qu'ils vivent dans une réserve.

Certains participants à la mobilisation ont également dit que les résidents des réserves n'étant pas des Indiens inscrits et qui reçoivent de l'aide au revenu pourraient ne pas être admissibles à des prestations pour soins de santé.

Plus précisément, les membres des Premières Nations inscrits vivant dans les réserves sont admissibles aux Services de santé non assurés, tandis

que les clients des programmes provinciaux d'aide au revenu vivant à l'extérieur des réserves sont admissibles aux prestations pour soins de santé (p. ex. pour les médicaments sous ordonnance et les soins dentaires) dans le cadre des programmes provinciaux. En ce qui concerne les besoins spéciaux, l'Aide au revenu est parfois utilisée pour fournir des services de santé aux résidents non-inscrits des réserves qui, autrement, n'auraient pas accès aux prestations pour soins de santé financées par le gouvernement provincial ou fédéral.

Des participants ont demandé d'avoir plus de latitude en ce qui concerne les critères d'admissibilité.

## 3.2 Renforcement des capacités

### *Prestation des services*

Des participants ont relevé un certain nombre de problèmes liés à la prestation des services, le financement étant apparemment le plus grave. Des participants ont indiqué un manque de financement pour l'achat de matériel de bureau (p. ex. imprimantes, numériseurs, photocopieuses, ordinateurs et logiciels, y compris des logiciels financiers compatibles).

Des participants ont expliqué la nécessité d'améliorer la collecte de données pour exécuter le Programme de façon plus efficace, et ont débattu de la pertinence de certains formulaires requis par le Programme.

Les bureaux de travail ont été décrits comme étant souvent non disponibles ou trop petits pour permettre d'offrir certains services de soutien social. Des participants ont souligné la disponibilité limitée de locaux à bureaux pour les professionnels de l'extérieur qui

viennent dans la collectivité pour servir les clients de l'Aide au revenu.

Certains administrateurs de programme ont dit que bon nombre de leurs bureaux ne sont pas équipés de dispositifs tels que des vitres de sécurité et des caméras, qui améliorent la sécurité des employés lorsqu'ils travaillent avec des clients difficiles. On a également mentionné les problèmes de connectivité à Internet.

Les participants ont fait des commentaires sur le budget limité de déplacement pour les administrateurs qui doivent assister à des réunions, des ateliers et de la formation. Les administrateurs ont également fait état d'une certaine incertitude quant à la meilleure façon de déposer des accusations contre les clients qu'ils soupçonnent d'avoir commis une fraude.

Les participants ont recommandé qu'un financement supplémentaire soit accordé aux administrateurs pour l'acquisition des outils (p. ex. ordinateurs, imprimantes, base de données centrale et universelle, déplacements) nécessaires à l'administration efficace du Programme.

Pour améliorer la sécurité du personnel du Programme, il pourrait être nécessaire d'élaborer des plans de sécurité pour les bureaux dans les réserves exigeant l'utilisation de caméras de sécurité, de boutons de panique, de gardes de sécurité, etc.

L'amélioration de l'infrastructure, comme des espaces de travail et des locaux mieux conçus pour assurer la confidentialité et protéger les renseignements personnels des clients, ainsi que des locaux à bureaux supplémentaires pour accueillir les



professionnels en visite, a également été jugée importante.

#### *Travailleurs de l'Aide au revenu – Salaire/responsabilité*

Les participants de toutes les régions ont convenu que les administrateurs du programme ont une charge de travail tellement lourde (c.-à-d. le ratio de travailleurs de l'Aide au revenu par rapport aux clients) qu'ils peuvent être incapables de répondre aux exigences administratives du Programme.

On demande souvent aux administrateurs d'offrir un soutien qui va au-delà de celui offert par leurs pairs (p. ex. un travailleur à l'intervention d'urgence) employés par les provinces.

Les administrateurs sont considérés comme étant sous-payés par rapport au personnel provincial qui fournit des services similaires. Cela entraînerait un fort roulement de personnel, les administrateurs quittant leur emploi pour des postes mieux rémunérés. Sans financement pour embaucher des assistants pouvant aider à gérer la charge de travail, les administrateurs passent beaucoup de temps à classer des dossiers, à préparer des rapports et à s'occuper des clients, et moins de temps à fournir des services de gestion des cas et de soutien.

Des participants ont recommandé une augmentation du financement pour pouvoir retenir et former le personnel et réduire l'épuisement professionnel. Cela pourrait comprendre le financement de programmes de mieux-être en milieu de travail, la révision des descriptions de travail des administrateurs, la clarification des rôles et des responsabilités, et l'élaboration de cours menant à un diplôme pour les nouveaux

administrateurs et les administrateurs actuels.

Il a également été recommandé de réduire la charge de travail (c'est-à-dire le ratio de travailleurs de l'Aide au revenu par rapport aux clients), d'augmenter les salaires et d'embaucher plus de personnel, y compris des gestionnaires de cas, des conseillers en emploi et des préposés au soutien administratif.

La réalisation d'une étude comparative sur les différences entre les administrateurs des programmes provinciaux d'aide au revenu et ceux du Programme d'aide au revenu a également été recommandée.

#### *Travailleurs de l'Aide au revenu – Formation*

Les participants de toutes les régions ont convenu que la formation, les ressources et les programmes de perfectionnement professionnel (p. ex. rapports financiers, budgétisation, logiciels, techniques de motivation, techniques d'animation, etc.) sont insuffisants pour les nouveaux administrateurs et les administrateurs actuels.

Il a été noté qu'il n'y a pas d'exigence d'accréditation officielle pour administrer le Programme ni aucun financement à cet égard, et que le Programme n'offre aucune orientation ou formation officielle (p. ex. formation sur la façon de procéder avec des clients intoxiqués) aux administrateurs.

Des participants ont également décrit comment les administrateurs fournissent souvent un soutien en santé mentale ou en toxicomanie, un encadrement en dynamique de la vie et un soutien aux personnes âgées, des services pour lesquels ils ne sont ni payés ni

techniquement qualifiés. Tout ce travail est effectué sans que les administrateurs aient les ressources nécessaires pour maintenir leur propre bien-être physique et mental.

Des participants ont souligné l'importance du perfectionnement professionnel continu afin d'assurer la prestation de services uniformes et sans jugement par les administrateurs. Cela aiderait à contrer l'ingérence politique des conseils, l'intimidation par les membres de la collectivité et les accusations de manque de professionnalisme et d'injustice.

Des participants ont expliqué que les administrateurs ont besoin de soutien et de ressources pour fournir des services de gestion des cas aux clients.

Il a été recommandé d'augmenter le financement alloué à la formation pour permettre aux administrateurs d'améliorer leurs compétences en matière de services aux clients (p. ex. toxicomanie, gestion des cas, traumatismes intergénérationnels et atténuation des traumatismes, guérison et renforcement de l'estime de soi, et autosoins) ainsi que leurs compétences en matière de gestion de bureau et de recherche (p. ex. administration des affaires/ressources humaines, recherche et analyse de politiques, engagement communautaire et planification des programmes, gouvernance, développement de l'entreprise locale et développement économique communautaire, logiciels et technologies).

Il a également été recommandé d'offrir davantage d'occasions aux administrateurs du Programme, à Services aux Autochtones Canada et aux dirigeants des Premières Nations de se rencontrer et d'établir des réseaux

pour renforcer les capacités, discuter des pratiques exemplaires, des réussites et des défis, et favoriser une meilleure communication entre les dirigeants des Premières Nations et le personnel du Programme.

#### *Travailleurs de l'Aide au revenu – Exigences en matière de rapports*

Des participants ont noté une augmentation des exigences du Programme en matière de rapports en raison de l'introduction de l'Instrument de collecte des données (ICD) 2019-2020, qui exige la collecte de données au niveau du client par opposition à la collecte de données au niveau de la collectivité des années précédentes.

Des participants ont expliqué que l'absence d'un réseau officiel pour réunir tous les administrateurs du Programme au sein des Premières Nations entraîne un manque de clarté quant aux exigences en matière de rapports.

Des participants ont recommandé que le Rapport sur le programme d'aide au revenu de l'ICD soit examiné et évalué.

Il a également été suggéré que les ministères fédéraux (p. ex. Emploi et Développement social Canada et Services aux Autochtones Canada) pourraient réduire les redondances dans les rapports en collaborant pour éviter les demandes multiples pour la même information.

#### *Politiques*

Des participants ont formulé des critiques à l'égard du manuel de politiques et de procédure – sa longueur et les restrictions qu'il contient peuvent entraîner de la confusion et la nécessité d'obtenir des éclaircissements de la part de Services aux Autochtones Canada.

Des participants ont également indiqué que les politiques citées dans le manuel sont désuètes et qu'ayant été créées sans l'apport des dirigeants et des administrateurs des Premières Nations, elles ne reflètent pas les cultures et les enjeux des Premières Nations.

Des préoccupations ont été soulevées au sujet des incohérences du gouvernement dans l'application des modalités du Programme et des changements provinciaux fréquents qui doivent être mis en œuvre dans les réserves, lesquels ont tous des répercussions importantes sur les collectivités.

Certains participants ont souligné que le Programme doit tenir compte des réalités vécues et être conçu par les collectivités elles-mêmes.

Les participants ont recommandé des examens et des révisions plus fréquents des politiques du Programme avec une plus grande participation des dirigeants et des administrateurs.

Des participants ont déclaré qu'il est nécessaire d'accroître la mobilisation communautaire sur la réforme des programmes, et que les gouvernements provinciaux et fédéral devraient respecter les traités et les articles de la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* et participer à des discussions et des tables de concertation conjointes avec les dirigeants et les administrateurs des Premières Nations.

Il a été recommandé de créer un site Web convivial dans lequel les politiques et les formulaires du Programme traduits en langues autochtones pourraient être affichés. Les participants à la mobilisation dans une région ont recommandé la création d'une ligne

téléphonique de soutien en matière de politiques.

Des participants ont également recommandé qu'une formation supplémentaire soit offerte pour permettre au personnel du Programme de mieux comprendre les politiques visant à renforcer les capacités et à accroître la souplesse du Programme, tant pour les administrateurs que pour les clients.

### 3.3 Gestion des cas et mesures de soutien préalables à l'emploi

Des clients et des administrateurs de l'Aide au revenu ont déclaré que la gestion des cas et les mesures de soutien préalables à l'emploi ont contribué à la réussite des clients dans les collectivités où elles ont été mises en œuvre.

---

*La gestion des cas fournit aux clients de l'Aide au revenu des soutiens personnalisés qui les aident à se préparer à occuper un emploi, à retourner à l'école ou à suivre une formation.*

*Les mesures de soutien préalables à l'emploi peuvent comprendre un éventail de choses, des services de garde à l'obtention du permis de conduire.*

---

Des participants ont déclaré que les clients profiteraient également d'un accès à un plus grand nombre de services et de mesures de soutien préalables à l'emploi dans les collectivités où ces types de services sont déjà offerts, ou de la mise en place de mesures de soutien préalables à

l'emploi dans les collectivités où il n'y en a pas actuellement.

Certains participants ont fait remarquer que le manque de possibilités d'emploi dans leur collectivité ou à proximité de celle-ci posait des défis importants aux clients qui voulaient quitter l'Aide au revenu ou trouver un emploi sûr après avoir bénéficié de mesures de soutien préalables à l'emploi.

#### *Obstacles à l'emploi ou à l'éducation*

Des participants à la mobilisation ont relevé un certain nombre d'obstacles à l'emploi ou à l'éducation auxquels les clients de l'Aide au revenu font face, notamment :

- les problèmes de toxicomanie et de santé mentale;
- les handicaps physiques et les affections liées à l'âge;
- les difficultés d'apprentissage;
- le manque d'éducation, de formation professionnelle ou d'expérience de travail;
- l'absence de moyens de transport pour se rendre au travail (p. ex. pas de permis de conduire ou de véhicule);
- l'incapacité d'obtenir un logement sur ou hors réserve;
- les casiers judiciaires;
- les responsabilités liées aux soins aux enfants ou aux membres de la famille malades ou handicapés;
- la faible estime de soi, l'exclusion sociale; le racisme et la discrimination systématique, et
- le manque d'accès à Internet pour communiquer avec les employeurs potentiels.

#### *Gestion des cas et mesures de soutien préalables à l'emploi*

Certains participants ayant accès à la gestion des cas et aux mesures de soutien préalables à l'emploi dans leur collectivité ont indiqué que les clients de l'Aide au revenu bénéficieraient d'un accès accru à ces types de services. Toutefois, il arrive souvent que certains des programmes de formation offerts par le biais de ces services ne répondent pas entièrement aux besoins des clients de l'Aide au revenu, et qu'il n'y ait pas assez de places pour répondre à la demande.

On a fait remarquer que les besoins des clients en matière de services comme le transport et la garde d'enfants peuvent ne pas être satisfaits, même si ces services sont admissibles à un financement dans le cadre du soutien préalable à l'emploi. Par exemple, certains participants ont expliqué que même si les services de garde sont admissibles dans le cadre des mesures de soutien préalable à l'emploi, il n'y a parfois pas assez de places en garderie dans leur collectivité ou les heures d'ouvertures ne sont pas assez longues pour leur permettre d'utiliser ce service.

Les participants de certaines régions ont indiqué que les exigences à remplir pour demander l'Aide au revenu, comme des documents d'identification et des relevés bancaires, peuvent être lourdes pour les clients qui ne possèdent pas ces documents. Les participants d'une région ont fait remarquer que le coût des certificats de naissance est couvert, mais pas celui du permis de conduire.

Des participants ont exprimé qu'ils aimeraient avoir un meilleur accès à des programmes tels que :

### Soutien aux aptitudes à la vie quotidienne

- Gestion de l'argent, budgétisation et cliniques d'impôts
- Ateliers de motivation/renforcement de l'estime de soi
- Activités axées sur le territoire et les connaissances traditionnelles des aînés
- Initiatives pour un mode de vie sain
- Services de gymnase ou de conditionnement physique pour améliorer la santé physique
- Soutien à la transition vers les centres urbains pour atténuer le choc culturel

### Soutien à l'emploi

- Expérience de travail et stages
- Subventions salariales, transport pour se rendre au travail et en revenir, et accès à des services de garde
- Financement de la transition vers l'emploi



### Mesures de soutien préalables à l'emploi

- Orientation professionnelle.
- Littératie et numératie
- Permis de conduire

- Mesures de soutien pour les élèves du secondaire
- Programmes de formation aux compétences nécessaires au travail et de préparation à l'emploi
- Incitatifs pour les clients à la recherche d'un emploi, aux études ou participant à des activités de formation
- Transport vers les programmes de formation, et accès à des services de garde

### Soutiens en santé mentale

- Soutiens en matière de toxicomanies
- Aide aux personnes traumatisées et en deuil

### Soutiens à l'éducation

- Mise à niveau de l'éducation

#### *Transition vers l'emploi ou les études*

Des participants ont parlé des mesures de soutien limitées offertes aux clients de l'Aide au revenu qui font la transition vers l'emploi ou les études.

Par exemple, lorsque les clients obtiennent un emploi, seuls des revenus limités sont autorisés avant que les prestations ne soient réduites. Les clients ont donc le sentiment d'être pénalisés pour leur travail, tout en assumant des coûts supplémentaires pour des choses telles que la garde d'enfants et le transport.

Des participants ont expliqué qu'en raison de ces coûts supplémentaires, certains clients trouvent plus avantageux sur le plan financier de continuer à recevoir des prestations d'aide au revenu plutôt que d'accepter des emplois mal rémunérés ou sporadiques. Bien que le financement de mesures de soutien comme la garde

d'enfants ou les vêtements et les outils de travail soit admissible en vertu du Programme, des participants ont indiqué que ces mesures étaient inadéquates et que des incitatifs supplémentaires amélioreraient la réussite des clients et leur capacité de quitter le Programme d'aide au revenu.

De nombreux participants ont souligné le nombre insuffisant de places en garderie dans la plupart des collectivités, tandis que d'autres ont noté le coût prohibitif des vêtements de travail (p. ex. bottes de sécurité, mitaines et lunettes), compte tenu de l'insuffisance des allocations à cet égard.

Des participants ont expliqué que même si les allocations d'encouragement au travail et à la formation peuvent aider à motiver les clients à quitter le Programme d'aide au revenu, les taux actuels sont insuffisants, car les clients ne peuvent toujours pas combler leurs besoins essentiels.

#### *Financement basé sur les propositions*

Certains administrateurs ont parlé des défis propres aux programmes de soutien préalable à l'emploi axés sur les propositions. Ils ont souligné que les collectivités qui offrent des services de gestion des cas et des mesures de soutien préalables à l'emploi font face chaque année à l'incertitude quant au renouvellement du financement pour l'année suivante.

Certains participants ont dit craindre que le Programme soit aboli, ce qui entraînerait un roulement de personnel élevé, car les agents chargés des cas chercheraient un autre emploi.

Certains participants à la mobilisation ont également fait remarquer que le processus fondé sur les propositions

exige que les collectivités fassent correspondre les besoins de leurs clients avec les critères déterminés par Services aux Autochtones Canada, plutôt que par la collectivité.

Il a été mentionné que les collectivités qui n'ont pas les ressources nécessaires pour concevoir et élaborer des projets répondant à ces critères ne peuvent pas obtenir de financement, et que les collectivités qui consacrent du temps et de l'énergie à l'élaboration de propositions n'ont aucune garantie de recevoir du financement.

#### *Soutien axé sur le client*

Certains participants ont parlé de la façon dont les obstacles institutionnels et le manque de coordination entre les services et les soutiens gouvernementaux réduisaient le taux de réussite des clients. Ils ont expliqué que la gestion des cas et les mesures de soutien préalables à l'emploi seraient plus efficaces si les programmes n'étaient pas cloisonnés et étaient davantage axés sur la résolution des difficultés complexes des clients qui créent des obstacles à l'emploi.

Le manque de coordination entre les soutiens préalables à l'emploi offerts par le biais du Programme d'aide au revenu et le Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones d'Emploi et Développement social Canada a été mentionné spécifiquement dans certaines régions.

Il a été proposé que le Programme adopte une approche holistique tenant compte des obstacles sociaux et économiques auxquels les clients font face et qui encourage une plus grande collaboration avec les autres ministères.

Des participants à la mobilisation ont parlé des défis que les clients et les administrateurs de l'Aide au revenu doivent relever pour se retrouver dans l'ensemble des services et des mesures de soutien auxquels les clients peuvent être admissibles, particulièrement lorsqu'il y a des barrières linguistiques.

Il a été noté que des aides à l'aiguillage (« navigateurs ») réduiraient au minimum le sentiment d'intimidation, de confusion et de frustration que de nombreux clients éprouvent lorsqu'ils font appel à des soutiens au revenu.

Les administrateurs de certaines régions ont expliqué que la collaboration avec d'autres organisations et ministères peut être difficile en raison de la nécessité de protéger la confidentialité des renseignements sur les clients – ils ne peuvent pas communiquer à d'autres parties des renseignements sur leurs clients, comme leurs compétences ou le fait qu'ils cherchent du travail.

Il a été proposé que des ententes de collaboration intersectorielle soient élaborées, y compris des protocoles d'échange de renseignements.

#### *Accès au marché du travail*

Certains participants à la mobilisation ont indiqué que le manque de possibilités d'emploi locales oblige souvent les personnes à se déplacer vers les zones urbaines pour trouver du travail, où elles peuvent être confrontées au racisme et à la discrimination.

Certains participants ont également fait remarquer que la nature saisonnière du travail dans certaines régions fait qu'il est difficile d'obtenir et de conserver un emploi à l'année.

Des participants ont déclaré que certains clients de l'Aide au revenu préfèrent refuser un emploi occasionnel ou à temps partiel plutôt que de risquer de perdre la « stabilité » dont ils jouissent actuellement avec l'Aide au revenu.

Les clients peuvent être encore plus dissuadés de chercher un emploi occasionnel ou à temps partiel du fait qu'ils s'attendent à ce que le revenu qu'ils gagnent soit « récupéré », ce qui leur laisse des fonds insuffisants pour faire face aux dépenses courantes.

Certains participants ont expliqué que la nature non diversifiée des économies des réserves entraîne un manque d'emplois et de variété d'emplois dans les réserves.

Des administrateurs ont également signalé que les clients suivent parfois des programmes de formation qui ne leur conviennent pas, et qu'ils ne veulent donc pas des emplois associés à la formation qu'ils ont reçue.

De plus, des participants ont fait remarquer que les clients qui prennent le premier emploi disponible, plutôt que de trouver un emploi qui leur convient, n'ont pas tendance à conserver un emploi à long terme.

Des participants ont également mentionné que les certificats de formation obtenus grâce aux mesures de soutien préalables à l'emploi ne sont pas toujours reconnus par les organisations hors réserve.

Certains participants ont fait remarquer que de nombreux clients aspirent au travail autonome et à l'entrepreneuriat malgré les risques financiers importants associés au travail autonome. De nombreux clients souhaitaient avoir accès à une assistance pour les

préparer à la possibilité de créer leur propre entreprise.

### 3.4 Services communautaires globaux, auxiliaires et holistiques

#### *Services globaux*

Des participants ont parlé de la variété des programmes en vigueur dans les collectivités, notamment : les programmes d'aide à l'emploi et de formation comme le Programme de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones d'Emploi et Développement social Canada; les programmes de services sociaux comme le Programme pour le bien-être des familles; et d'autres mesures de soutien offertes par le Programme d'aide préscolaire, le Programme d'apprentissage des jeunes enfants, le Programme Bébés en santé, d'autres programmes de santé pour les Premières Nations et les Inuits, le principe de Jordan, etc.

---

*« Le processus global est une approche holistique des soins aux clients. Il s'agit d'un processus de planification en équipe visant à concevoir un ensemble de services et de soutiens axés sur les besoins des clients. L'approche globale comprend les éléments clés suivants : elle est fondée sur la collectivité, elle est personnalisée pour répondre aux besoins des clients, elle est culturellement compétente et fondée sur les forces, elle inclut le client à toutes les étapes de l'élaboration du processus, et elle fait appel à la coordination et à la collaboration interorganismes pour la prestation des services. »*

VanDenBerg et Grealish, 1996

---

Certains participants ont expliqué que malgré les nombreux liens qui existent entre les enjeux abordés par ces programmes et la façon dont les fonctions, les succès et les déficits de chaque programme se répercutent les uns sur les autres, les contacts et la coordination entre les programmes sont peu fréquents ou inefficaces.

Des participants ont recommandé un système holistique et souple conçu en fonction des besoins des clients et des collectivités et axé sur un continuum de soins qui réunit tous les secteurs responsables de la prestation des services au sein des collectivités. Une telle approche permettrait de s'attaquer aux principaux obstacles à l'emploi et à l'éducation qui empêchent les clients de satisfaire leurs besoins fondamentaux.

D'autres participants ont recommandé de briser les cloisonnements au niveau communautaire en nommant une personne chargée de créer des liens entre les programmes. Dans une collectivité, une personne-ressource a été nommée pour travailler à une stratégie pour réduire les silos et pour réunir le personnel des différents programmes et services au sein de cette collectivité afin d'harmoniser leurs politiques et fonctions.

#### *Section de la santé*

Les problèmes de santé découlent de diverses sources, notamment les séquelles des pensionnats et d'autres aspects de la colonisation, la contamination de l'environnement, ainsi que les répercussions à long terme de la pauvreté. Ils constituent des obstacles à l'emploi et à l'éducation.

#### *Santé mentale et toxicomanie*

Les problèmes de santé mentale et de toxicomanie ont été décrits comme étant



---

« Les **pensionnats indiens** représentent un moment tragique de l'histoire du Canada. Toutefois, ils ne peuvent pas être simplement considérés comme de l'histoire ancienne. Les **séquelles** laissées par les pensionnats et les politiques et mécanismes de nature juridique et politique qui marquent leur histoire sont toujours d'actualité. Cette réalité se reflète dans les disparités importantes observées entre les peuples autochtones et les autres Canadiens sur le plan de l'éducation, du revenu, de la santé et de la vie sociale. »

Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (2015)

---

omniprésents tant par les clients que par les travailleurs de l'Aide au revenu.

La dépression peut exacerber les difficultés qu'éprouvent les clients à naviguer dans le système pour accéder aux prestations auxquelles ils ont droit, et peut créer des effets en cascade sur leur capacité de tirer parti des ressources du Programme.

La dépression et l'anxiété ont été mentionnées comme représentant des obstacles à l'emploi et comme comptant parmi les principales raisons pour lesquelles les clients ont initialement besoin et continuent d'avoir besoin de l'Aide au revenu.

D'autres problèmes psychosociaux, tels que le manque de confiance et d'estime de soi, ont également été soulignés en tant qu'obstacles à l'emploi.

Les toxicomanies ont été définies comme étant liées à une pauvreté prolongée et à une dépendance à l'Aide au revenu. Par exemple, certains clients utilisent leurs prestations pour acheter

des drogues illicites et il leur reste peu d'argent pour combler leurs besoins de base.

Des clients ont parlé de la discrimination dont ils sont victimes lorsque leur dépendance est connue dans leur collectivité – ce qui leur donne souvent un sentiment de honte et d'exclusion, les rend hésitants à participer aux événements communautaires et constitue un obstacle supplémentaire à surmonter pour s'affranchir de l'Aide au revenu.

Les clients qui cherchent à obtenir de l'aide en matière de toxicomanie ont un accès limité aux services de santé mentale et aux programmes de traitement. Les longs temps d'attente pour recevoir des services limités et l'absence de systèmes de soutien peuvent contribuer aux rechutes des clients.

Certains participants ont souligné l'importance des programmes culturels qui peuvent soutenir les personnes aux prises avec des problèmes de toxicomanie.

Les programmes comportant des activités axées sur la terre ou des éléments de la spiritualité autochtones ou autres ont été définis comme jouant un rôle dans la promotion ou le renforcement de l'identité et de l'estime de soi, et dans l'atteinte de résultats positifs en matière de santé mentale.

Des participants ont recommandé d'augmenter le financement des services de santé mentale, comme les initiatives de prévention de la toxicomanie, les services de soutien aux personnes ayant des problèmes de toxicomanie, et les centres de traitement plus accessibles.

Des programmes et des services adaptés à la culture ont été recommandés, car le fait de s'adonner à des activités axées sur la terre est perçu

---

*La programmation axée sur la terre comprend une grande variété d'activités formellement organisées qui se déroulent sur le territoire. Ces activités peuvent être enseignées et pratiquées dans le contexte du piégeage, de la pêche et de la chasse, y compris des activités connexes comme l'entretien du camp, ou elles peuvent être organisées de façon sélective, comme une promenade de médecine ou des ateliers d'art et d'artisanat. Des activités rituelles comme les sueries, les exercices des couvertures, les cérémonies du calumet ou les cérémonies de purification peuvent être incluses, mais ce n'est pas toujours le cas. En général, les programmes axés sur la terre comportent des volets de narration, de légende et d'enseignement et peuvent donc être considérés comme une expérience thérapeutique et éducative adaptée à la culture.*

Terre de guérison : Élaboration d'un modèle de prestation de services axés sur la terre pour les Premières Nations

Thunderbird Partnership Foundation (2018)

---

comme un aspect important de la santé mentale et de la continuité culturelle.

Des participants ont recommandé de réviser les sections de la politique qui traitent des questions de santé mentale et de l'invalidité pour en accroître la clarté. Il a également été recommandé d'offrir plus de souplesse et de soutien aux clients ayant des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie.

#### *La santé physique*

Un certain nombre de participants à la mobilisation ont indiqué qu'ils avaient initialement eu recours au Programme en raison de problèmes de santé personnels ou pour prendre soin d'un membre de la famille malade.

De tels problèmes empêchent les clients de développer des plans pour accéder à un emploi ou suivre une formation, et présentent des obstacles importants tant pour les clients que pour leur famille et leurs collectivités.

Les participants de plusieurs régions ont souligné l'insuffisance des taux pour permettre de suivre un régime alimentaire spécial ou thérapeutique.

Des participants ont parlé de l'insuffisance des fonds reçus pour l'achat d'aliments prescrits par un

médecin, et du fait que les clients n'ont droit qu'à un seul régime thérapeutique même si on leur en a prescrit plusieurs.

Certains participants ont recommandé d'augmenter le taux pour les régimes thérapeutiques en tenant compte du coût réel des aliments dans les différentes régions ainsi que des coûts associés aux différents problèmes de santé.

Il a également été recommandé que les clients soient autorisés à suivre plus d'un régime thérapeutique et qu'ils ne soient plus tenus de remplir des formulaires sur leur régime chaque année.

Des participants ont également parlé de l'accès limité aux professionnels de la santé dans de nombreuses collectivités – les clients doivent souvent se rendre dans le centre urbain le plus proche pour consulter des spécialistes de la santé. Les indemnités de logement et de nourriture associées aux déplacements pour raisons médicales ont été jugées insuffisantes.

On a constaté que les déplacements pour obtenir des services médicaux constituaient une perturbation majeure qui pouvait avoir des répercussions sur l'emploi des clients.

Les participants ont recommandé que le Programme s'associe à des programmes de santé pour aider à couvrir les coûts liés aux déplacements à des fins médicales.

De plus, les participants ont recommandé de fournir un soutien et des ressources supplémentaires à ceux qui doivent déménager en milieu urbain pour des raisons médicales.

Certains participants ont indiqué que le taux actuel de revenu en cas d'invalidité est insuffisant et devrait être augmenté.

Il a également été proposé que le formulaire actuel de demande de prestations d'invalidité soit révisé afin d'inclure des questions plus détaillées et des sections distinctes pour les invalidités permanentes et de courte durée.

Des participants ont recommandé que les clients ayant une invalidité permanente ne soient pas tenus de présenter une nouvelle demande de prestations chaque année.

Certains participants ont recommandé des programmes de gestion de la douleur pour les clients aux prises avec des douleurs chroniques qui nuisent à l'emploi, et que de meilleures prestations de maladie soient offertes aux clients et aux personnes à charge.

#### *Logement dans les réserves*

Le logement dans les réserves est considéré comme inadéquat dans des collectivités de toutes les régions, une région le décrivant comme une crise grave.

Les participants ont indiqué que non seulement il n'y a pas assez de logements pour faire face à la forte croissance démographique de nombreuses collectivités, mais que de

nombreuses maisons existantes doivent être rénovées et assainies pour des problèmes tels que la moisissure, l'amiante, la peinture à base de plomb.

Les pénuries de logements se traduiraient par de longues listes d'attente et par la surpopulation des logements, ce qui mène à leur détérioration beaucoup plus rapide et entraîne une hausse des coûts des services publics. Cette situation accroît aussi le risque d'instabilité et de problèmes sociaux.

Les participants ont expliqué que le surpeuplement ou la mauvaise qualité des logements mènent à une prise en charge plus fréquente des enfants, ce qui interrompt les études de l'enfant et l'emploi des parents, surtout si l'enfant est placé dans un foyer hors réserve ou si l'affaire est portée devant les

---

*« Le problème est que si vous avez neuf unités de prestations dans une maison, les chances sont grandes que cette maison se détériorera beaucoup plus rapidement qu'une maison ordinaire abritant un nombre plus restreint de personnes. Les gens se cogneront plus souvent contre les murs et ouvriront et fermeront plus souvent la porte, de sorte que le parc de logements finit par se détériorer plus rapidement, puisque le programme Ontario au travail ne peut pas vous aider à payer le loyer. Certains de ces frais de logement seraient probablement payés par la personne si les autres habitants lui payaient un loyer. »*

*Administrateur de programme /  
participant à la séance de  
mobilisation (2019)*

---

tribunaux.

Certains participants ont exprimé des préoccupations quant à la façon dont la gestion des logements assurée par les bandes et les conseils locaux peut contribuer à de mauvaises conditions de logement. On a dit que dans certaines collectivités, l'itinérance était associée au manque de logements, qui oblige certains clients à vivre hors réserve.

Les membres de la communauté qui quittent leur emploi pour suivre des études auraient de la difficulté à retourner chez eux parce qu'il n'y a pas d'endroit où vivre – cela entraîne un exode des cerveaux hors de la communauté, diminuant ainsi le nombre de mentor disponibles au sein de la communauté, un manque de diversité dans les compétences et la formation de la main-d'œuvre, et une diminution des personnes qui ont un revenu et qui dépensent dans leur communauté.

Il a été expliqué qu'étant donné que les conditions de logement sont un déterminant social de la santé, cette crise a des répercussions majeures sur la santé et constitue un obstacle au développement des personnes et des collectivités.

Santé Canada et l'Agence de la santé publique du Canada définissent les déterminants de la santé comme étant le vaste éventail de facteurs personnels, sociaux, économiques et environnementaux qui déterminent la santé des personnes et de la population.

Des participants ont recommandé de fournir un financement adéquat et durable aux collectivités afin qu'elles puissent répondre à leurs besoins en matière de logements, y compris davantage de logements abordables et accessibles.

Certains participants ont recommandé une augmentation du financement pour pouvoir effectuer leurs propres réparations sur les maisons appartenant à la bande, et pour inclure dans la politique une disposition concernant un dépôt en cas de dommages. Certains participants ont également proposé de

#### Déterminants de la santé

- Revenu et statut social
- Emploi et conditions de travail
- Éducation et alphabétisation
- Expériences durant l'enfance
- Environnement physique
- Soutiens sociaux et capacité d'adaptation
- Comportements sains
- Accès aux services de santé
- Héritage biologique et génétique
- Sexe
- Culture
- Race / racisme

Santé Canada / Agence de la santé publique du Canada

mettre en œuvre un programme de location avec option d'achat.

Certains participants ont donné des exemples d'approches novatrices pour régler les problèmes de logement qui ont fonctionné dans le passé. Par exemple, une collectivité a mis en œuvre un projet de formation et d'acquisition de compétences en matière de logement qui vise simultanément à remédier aux pénuries de logements et à enseigner des techniques de menuiserie aux participants au projet.

*Transport*

Les problèmes de transport ont été cités comme étant un obstacle à l'emploi par des clients de toutes les régions. Que ce soit pour accéder aux services d'aide au revenu, pour se rendre au travail dans les collectivités rurales ou pour quitter une collectivité afin de trouver du travail, le transport a été cité comme étant un obstacle sur presque tous les plans, étant donné que le transport public est généralement absent des collectivités des Premières Nations.

Dans une région, le Programme d'aide au revenu tente d'atténuer les problèmes de transport pour les personnes qui cherchent un emploi, par exemple en fournissant des bons de commande de carburant si les clients peuvent prouver qu'ils ont passé une entrevue ou accepté une offre d'emploi.

Le problème réside dans le fait qu'il revient au client de trouver un mode de transport fiable et disponible.

Certains participants ont recommandé un programme de subvention pour rendre le transport plus accessible pour les clients qui se rendent au travail et à l'école. On estimait que cela permettrait à la fois d'économiser sur les coûts de transport et de créer des emplois dans la collectivité.

Les clients de l'Aide au revenu font aussi face à des problèmes de transport pour vaquer à leurs activités quotidiennes comme les rendez-vous médicaux, la formation, l'épicerie, les événements communautaires et les urgences. Certaines collectivités offrent des services de navettes, mais ceux-ci sont souvent réservés au transport médical ou à la prestation des programmes. Des clients et des aînés ont recommandé d'offrir des services de navettes aux clients qui doivent se rendre à un rendez-vous, suivre une

formation, faire l'épicerie ou réaliser d'autres activités nécessitant un transport.

Certains participants ont recommandé d'augmenter le taux pour les besoins de base de façon à ce qu'une moins grande partie des prestations soit utilisée pour le transport, et que cette augmentation du taux soit encore plus élevée dans les collectivités isolées.

Le permis de conduire est une exigence de nombreux emplois, mais il est difficile à obtenir pour quiconque n'a pas facilement accès à un véhicule ou n'a pas un revenu suffisant pour payer les frais d'examen. Cela est particulièrement vrai dans les collectivités éloignées et isolées.

Des participants ont expliqué que le coût cumulatif des déplacements, du logement, de la location de véhicules et des examens de conduite pose des défis financiers sans fin aux résidents des collectivités éloignées qui souhaitent simplement acquérir les moyens nécessaires à l'employabilité (c.-à-d. un permis de conduire).

De plus, les coûts liés à la possession d'un véhicule peuvent être prohibitifs, même pour ceux qui possèdent un permis de conduire.

Le financement des déplacements des membres de la famille immédiate pour se rendre à des funérailles a également été recommandé dans une région.

#### *Garde d'enfants*

L'accès insuffisant aux services de garde d'enfants a été considéré comme un obstacle à la recherche et au maintien d'un emploi dans toutes les régions.

Des participants ont mentionné le nombre limité de garderies et de

programmes parascolaires disponibles dans les collectivités, ainsi que leur coût lorsqu'ils sont disponibles.

Dans certains cas, le manque de places disponibles dans les garderies continue de constituer un obstacle, même lorsque les employeurs offrent de payer une partie des frais de garde. Sans service de garde, les parents d'enfants trop jeunes pour l'école à temps plein ne peuvent pas occuper un emploi à moins de trouver une gardienne quotidienne, et même dans ce cas, ils sont assujettis à l'horaire de la gardienne, à des obligations concurrentes, à des congés de maladie, etc.

Des participants ont recommandé d'augmenter le financement des services de garde et de soins aux enfants. Un meilleur accès à des services de garde de qualité pour leurs enfants permettrait aux clients d'accéder plus facilement à la formation, au développement des compétences et à l'emploi.

Des participants ont recommandé que des investissements soient faits dans l'infrastructure de garde d'enfants pour compléter les fonds des programmes de la petite enfance qui sont mis à la disposition des Premières Nations. Une collectivité des Premières Nations a demandé si le financement de la prévention offert par les Services à l'enfance et à la famille pouvait servir à financer en partie l'infrastructure des services de garde.

#### *Dépendance à l'égard de l'Aide au revenu et estime de soi*

Certains participants ont parlé d'une « culture de la dépendance » qui fait que les gens ne veulent pas ou ne peuvent pas s'aider eux-mêmes, peu

importe les mesures de soutien qui leur sont offertes.

Certains participants ont parlé de l'importance de faire participer les élèves du secondaire et les jeunes clients à des mesures préventives, par exemple en présentant le Programme d'aide au revenu comme un programme de dernier recours et en expliquant les difficultés et les défis associés au fait d'y avoir recours.

Ces mêmes participants ont souligné l'importance de montrer aux jeunes que l'Aide au revenu n'est pas un « mode de vie » ou un moyen de subsistance, et d'encourager les jeunes à terminer leurs études secondaires et à poursuivre leurs études.

Des participants ont recommandé d'offrir des ateliers aux clients plus jeunes et aux jeunes qui ne sont pas encore admissibles à l'Aide au revenu pour leur parler de la planification de la réussite pendant et après les études secondaires, ainsi que des défis que pose le fait de dépendre de l'Aide au revenu.

Il a également été recommandé que la gestion des cas et les mesures de soutien préalables à l'emploi soient étendues aux jeunes de moins de 18 ans afin d'éviter qu'ils en viennent à dépendre de l'Aide au revenu.

#### *Développement communautaire*

Des participants de toutes les régions ont décrit le développement communautaire comme étant une priorité.

Certains participants ont décrit la façon dont les personnes sont enracinées dans leur collectivité, et dont les possibilités qui s'offrent à ces personnes sont liées à la vitalité de leur collectivité.

Certains participants sont allés jusqu'à favoriser des changements au niveau de la collectivité qui contribueraient à favoriser les liens culturels et les interactions communautaires, par opposition à des changements qui ne visent que le revenu de base des individus.

Des participants ont également souligné les forces culturelles et la résilience des peuples et des collectivités autochtones et ont insisté sur l'importance de favoriser cela par le biais de projets de développement communautaire, en particulier ceux qui ont des impacts négatifs minimes sur l'environnement.

Des participants ont proposé les moyens suivants pour améliorer le développement communautaire :

- plus d'infrastructures communautaires (p. ex. pavillons de ressourcement, épiceries, établissements de santé, terrains de jeux);
- davantage de services axés sur la revitalisation culturelle et l'éducation autochtone (p. ex. accès à de la formation sur la langue, l'histoire et les connaissances traditionnelles);
- aide pour améliorer la condition sociale de la collectivité et favoriser la santé en finançant des programmes de loisirs et d'activité physique ainsi que des gymnases communautaires, et en soutenant des programmes de collecte d'équipements sportifs;
- renforcer les soutiens mutuels existants fournis par la collectivité, en particulier en ce qui concerne la sécurité alimentaire;

- l'appui aux programmes communautaires de sécurité alimentaire (p. ex. les entreprises communautaires, les jardins, les chasses et les fumoirs communautaires);
- l'appui aux expéditions de marchandises en vrac vers les collectivités (faciliter le troc et le travail informel);
- les initiatives coopératives de transport (p. ex. les programmes coopératifs de covoiturage de type Uber).

### 3.5 Autodétermination / gouvernance et connaissances et culture traditionnelles

#### *Autodétermination / gouvernance*

Le colonialisme et les traumatismes intergénérationnels ont été définis comme étant des obstacles au changement.

Des participants ont indiqué que la *Loi sur les Indiens* entrave l'autonomie gouvernementale et que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux créent des problèmes en matière de financement et de législation.

Des participants ont fait part de leurs préoccupations quant à l'ingérence des gouvernements et à l'imposition de lois qui nuisent à leurs collectivités.

Les tactiques d'assimilation forcée continue renforcent les obstacles systémiques auxquels les collectivités font face en ce qui concerne le manque de financement, l'attitude réprobatrice de la société et les préjugés à l'extérieur de la réserve.

Des participants ont recommandé que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et les Premières Nations travaillent ensemble pour faire respecter la *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, y compris le droit à l'autodétermination.

---

*Article 3 – Les peuples autochtones ont le droit à l'autodétermination. En vertu de ce droit, ils déterminent librement leur statut politique et assurent librement leur développement économique, social et culturel.*

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

---

Il a été recommandé d'élaborer une approche intégrée des services sociaux qui fonctionne dans un cadre de droits inhérents. Il a été recommandé que les Premières Nations aient davantage leur mot à dire et qu'elles soient consultées avant que des changements soient apportés au Programme d'aide au revenu.

Des participants de certaines régions ont parlé de la perception de népotisme, y compris d'ingérence politique et de favoritisme dans la prise de décisions dans certaines collectivités. Par exemple, il arrive que des clients soumettent les problèmes qu'ils ont avec le Programme à leurs dirigeants et s'attendent à ce que ces derniers fassent fi des politiques, comme les critères d'admissibilité.

Des participants ont recommandé l'élaboration d'une politique décrivant les rôles et les responsabilités des clients de l'Aide au revenu et le mandat des dirigeants des bandes, y compris les chefs et les conseils, afin de prévenir

toute ingérence politique dans le Programme d'aide au revenu.

Il a été recommandé que les chefs et les membres des conseils nouvellement élus reçoivent une orientation sur l'Aide au revenu.

Des participants ont également recommandé la mise en place d'un ombudsman ou d'un processus d'appel pour aider à résoudre les cas où des clients estiment avoir été injustement jugés inadmissibles au Programme d'aide au revenu.

Des participants ont indiqué que la structure actuelle comptant des chefs et des conseils pourrait être plus redevable envers les collectivités, et qu'on pourrait envisager la création d'un comité de Services aux Autochtones Canada pour examiner cette question.

Certains participants ont recommandé de récupérer et d'habiliter un système traditionnel d'autogestion fondé sur les clans.

D'autres participants ont fait remarquer que certains chefs et conseils ne défendent pas l'Aide au revenu sur le plan politique, ratant ainsi des occasions d'améliorer les résultats.

---

*Les effets traumatiques des pensionnats « sont ressentis non seulement par ceux ayant été exposés directement aux pensionnats, mais aussi par les générations suivantes à travers divers processus psychologiques, physiques et sociaux ».*

Peuples autochtones et traumatisme historique : Les processus de transmission intergénérationnelle  
W. Aguiar et R. Halseth  
Centre de collaboration nationale de la santé autochtone (2015)



Certains participants ont recommandé que le rôle des conseils tribaux se limite à préconiser des changements au Programme d'aide au revenu, tandis que d'autres ont recommandé que l'administration du Programme d'aide au revenu soit transférée des Premières Nations individuelles aux conseils tribaux ou à des bureaux régionaux d'aide au revenu afin de fournir des services aux membres dans les réserves et hors réserve.

Des dirigeants et des administrateurs ont exprimé le désir d'exercer un contrôle sur la conception, la prestation et la gestion des programmes d'aide au revenu, en partie pour permettre des approches de prestation de services fondées sur la culture.

Ils ont expliqué que la gouvernance du Programme d'aide au revenu est fondée sur les modalités de Services aux Autochtones Canada qui exigent l'harmonisation avec les taux et les critères d'admissibilité de la province et du Yukon, que davantage de programmes et de services sont offerts à l'extérieur des réserves que ce à quoi les clients de l'Aide au revenu ont accès dans les réserves, et qu'encore moins de services, de soutiens et de programmes d'aide au revenu sont offerts dans les collectivités éloignées des Premières Nations. Par conséquent, les politiques d'aide au revenu correspondraient mal aux besoins et aux préoccupations des Premières Nations.

Il a été recommandé que l'autonomie et la prise de décisions locales en matière de politiques et de procédures élaborées par la collectivité soient mises en œuvre par le biais de mécanismes de transfert des responsabilités dans le cadre d'accords locaux.

Certains participants ont recommandé qu'une loi soit adoptée pour donner aux Premières Nations le pouvoir de concevoir leurs propres programmes d'aide au revenu (p. ex. pour élaborer et appliquer leurs propres règlements, déterminer les critères d'admissibilité et fixer les taux d'aide au revenu).

---

*Savoir traditionnel – la connaissance collective des traditions utilisées par les groupes autochtones pour se maintenir et s'adapter à leur environnement au fil du temps. Cette information est transmise d'une génération à l'autre au sein du groupe autochtone. Ce savoir traditionnel est unique aux communautés autochtones et est enraciné dans la riche culture des peuples autochtones.*

Assemblée des Premières Nations  
(traduction de l'énoncé mis à jour)

---

Certains participants ont recommandé que la politique canadienne d'aide au revenu soit transformée de manière à devenir un mécanisme de financement qui comble les écarts dans le niveau de vie d'une Première Nation donnée. Un tel programme verserait la valeur de l'écart et laisserait aux Premières Nations le soin de décider comment dépenser l'argent.

Certains participants ont recommandé que les programmes soient auto-financés et contrôlés par les collectivités. Des accords de financement et de soutien sur dix ans ont été spécifiquement recommandés.

*Connaissances et culture traditionnelles*

Les participants ont parlé de la façon dont les pensionnats indiens ont perturbé les méthodes d'enseignement traditionnelles et la transmission

générationnelle des connaissances, des compétences de survie et des valeurs, pratiques et relations communautaires.

Des participants ont déclaré que le Programme d'aide au revenu ne reflète pas la culture et les enseignements et méthodes traditionnels des Premières

---

*L'absence de norme désigne la situation dans laquelle les normes sociales régissant le comportement individuel se sont effondrées ou ne parviennent plus à régir le comportement.*

Emile Durkheim (1893)

---

Nations et ne répond pas à leurs attentes.

Des participants ont recommandé la décolonisation du Programme d'aide au revenu (p. ex. traduire la politique dans les langues autochtones) afin de refléter la culture et les enseignements traditionnels.

Tout en reconnaissant la nécessité d'une formation de base en dynamique de la vie, comme la préparation des repas, l'établissement d'un budget et les techniques de recherche d'emploi, des participants ont également demandé la revitalisation des connaissances et de la culture traditionnelles. Des programmes

d'éducation qui visent les compétences de la vie courante, les titres de compétences et la revitalisation culturelle sont jugés nécessaires.

Certaines collectivités autochtones ont réformé leurs modèles de prestation en les enracinant dans les valeurs culturelles locales qui tiennent compte de l'interdépendance entre les individus, la famille, la communauté et la nation.

Des participants ont fait remarquer que la culture varie d'une communauté des Premières Nations à l'autre, et ont souligné la nécessité d'un contrôle et d'une prise de décisions à l'échelle locale en ce qui concerne la conception et la prestation des programmes.

Des participants ont exprimé leur inquiétude quant à la préservation de la langue et de la culture. Le manque d'occasions en matière de langue et de culture, en particulier pour les jeunes, contribuerait à l'absence de normes associée aux problèmes psychiatriques et de toxicomanie.

Des participants ont indiqué que même s'il existe maintenant des occasions d'interactions culturelles et sociales plus formelles, les rassemblements informels du passé agissaient comme des soutiens de la culture, en ce sens que les enseignements et les modes de vie traditionnels y étaient omniprésents, ce qui renforçait la langue et la culture.

---

*« Quand j'ai [...] un client qui est négatif, je ne peux absolument rien faire. Je ne peux rien faire. Vous mettez ce client dans un programme de fabrication de mocassins ou vous le mettez dans un programme, son état d'esprit commence à changer. Il évolue et cela fait boule de neige. Ces programmes sont petits, [ou] semblent petits [...] mais] tout d'un coup, ils sont poussés dans un environnement culturel traditionnel où ils se disent : « je ne savais pas que tout ça était là pour moi » et « je ne savais pas que je pouvais faire ça ». C'est ce sur quoi nous nous concentrons avec notre clientèle, ce concept d'auto-stabilisation [...] et leur état d'esprit commence à changer. »*

Administrateur de programme / participant à la mobilisation (2019)

---

On a laissé entendre qu'une réforme importante du Programme d'aide au revenu et des services sociaux exige un engagement et des efforts à l'égard du développement et du bien-être communautaires, et que ces efforts doivent inclure des objectifs sociaux et culturels ainsi que des objectifs de développement économique.

On a dit que la revitalisation de la culture et des langues autochtones était essentielle à la motivation des collectivités, et que la création d'un sens personnel fort et positif de l'identité culturelle pouvait constituer une base sur laquelle les jeunes peuvent bâtir.

Des participants ont mentionné qu'à mesure que les taux de participation à la chasse, au piégeage et au jardinage diminuaient, il y a eu des pertes correspondantes de connaissances et de pratiques traditionnelles (p. ex. le partage de la nourriture avec la collectivité).

Des participants ont souligné que la revitalisation culturelle et l'éducation autochtone sont fortement liées à la sécurité alimentaire.

On a recommandé l'élaboration d'une approche holistique fondée sur la culture qui aide les Premières Nations à faire face à leur réalité quotidienne

(p. ex. formation en dynamique de la vie comme le rôle traditionnel des parents et de la parenté, les initiatives communautaires comme la chasse, la pêche et l'agriculture).

Il a également été recommandé que l'enseignement des aînés soit intégré à une telle approche afin de fournir un soutien spirituel et physique et d'améliorer la programmation culturelle (p. ex. perlage, fabrication de jupes à rubans, conservation des aliments).

D'autres participants ont recommandé qu'un gardien du savoir soit employé pour s'assurer que la culture locale ne se perde pas lorsque des personnes cherchent un emploi et du perfectionnement.

Des participants ont expliqué que l'enseignement de la culture crée une fierté culturelle, du respect et un désir de retourner dans la communauté plus tard dans la vie.

Des participants ont fait remarquer que les indicateurs de résultats, comme l'emploi et les revenus, ne reflètent pas les cultures et les réalités des Premières Nations, ni n'affirment ou ne valorisent pas les valeurs et les compétences traditionnelles et leur transmission. Par exemple, les rôles traditionnels (comme les gardiens du savoir) ont été

marginalisés parce qu'ils ne sont pas reconnus comme des emplois salariés, même s'ils aident à surmonter les obstacles à la réussite, à la santé et à l'autonomie des clients.

Des participants ont recommandé la mise en œuvre d'un programme d'indemnisation pour les personnes exerçant un travail traditionnel (p. ex. chasse, piégeage, récolte, pêche, gardiens de la langue) afin d'aider à rétablir les rôles traditionnels, à sauvegarder les connaissances et les pratiques traditionnelles, à appuyer le maintien de la langue, à améliorer la sécurité alimentaire et à aider les gens à maintenir leur santé mentale.

#### 4. Conclusion

Les activités de mobilisation réalisées dans toutes les régions ont démontré qu'il faut poursuivre les efforts pour que le Programme d'aide au revenu soit plus adapté et qu'il réponde mieux aux besoins locaux et essentiels des personnes et des familles, et pour que les personnes et les familles aient un meilleur accès aux services qui les aident à faire la transition vers l'emploi et l'éducation.

Les participants à la mobilisation ont fourni des commentaires et des recommandations sur les principaux aspects suivants du Programme d'aide au revenu actuel :

- les taux et les critères d'admissibilité, les lacunes dans les services qui entraînent une plus grande dépendance à l'égard de l'Aide au revenu;

- la capacité des collectivités et des administrateurs d'exécuter le programme de façon efficace;
- la pertinence des politiques du programme par rapport aux contextes particuliers des collectivités;
- le potentiel des approches de gestion des cas et des mesures de soutien préalables à l'emploi à améliorer la capacité des clients à faire la transition vers l'emploi.

Des participants ont insisté sur l'importance de la gestion des cas et des mesures de soutien préalables à l'emploi, et ont réclamé non seulement l'augmentation du nombre de collectivités dans lesquelles ces services sont offerts, mais l'élargissement du type de services offerts.

Bien que les discussions tenues dans le cadre de la mobilisation aient permis de recueillir des commentaires sur le Programme d'aide au revenu tel qu'il est actuellement structuré et offert, elles ont également permis de comprendre comment les services d'aide au revenu pourraient être élaborés à l'avenir.

Les thèmes clés suivants résument le mieux ces réflexions générales :

- repenser le principe actuel d'harmonisation des critères d'admissibilité et des taux avec la province de référence ou le Yukon, et veiller à ce que d'autres réformes atténuent les difficultés supplémentaires auxquelles font face les réserves (p. ex. coût de la vie élevé, problèmes de transport, manque d'accès à des services comme les garderies, etc.);
- combler les lacunes dans les services globaux afin d'offrir aux

personnes et aux familles vivant dans les réserves un meilleur accès aux services de santé, aux services de santé mentale et de toxicomanie, et aux soutiens comme les services de garde d'enfants qui ne sont pas non plus facilement accessibles dans les réserves;

- offrir plus de souplesse et de contrôle local aux Premières Nations dans la conception et la prestation de services d'aide au revenu, compte tenu des connaissances, de la capacité et de l'expérience locales adaptées à la culture, et appuyer les collectivités qui veulent progresser vers l'autodétermination ou la gouvernance; et,
- accroître les ressources pour renforcer les capacités au sein des collectivités afin d'assurer la prestation efficiente et efficace de soutiens au revenu afin qu'ils soient adaptés à la culture et aux besoins des personnes et des familles.

On s'attend à ce que ces observations contribuent à éclairer la prochaine étape du processus de réforme de l'Aide au revenu. Services aux Autochtones Canada travaille avec ses partenaires des Premières Nations dans le cadre d'un processus visant à élaborer des options pour assurer des services d'aide au revenu efficaces dans les réserve

